



MAIRIE DE PARADOU  
13520

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300686-20260321-2026-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026  
Publication : 27/03/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU  
Samedi 21 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers 19 - En exercice 19 - Présents 19 - Votants 19

Le Conseil Municipal de la commune du Paradou, dûment convoqué, s'est réuni à 11 h 00, en session extraordinaire d'installation, sous la Présidence de Madame Pascale LICARI, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 17 mars 2026

**PRÉSENTS** Jacques CARDOZE, Malik DELLI, Aurore DESGRIPPES, Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, Pierre DUGUA, Aurélie DUMAS, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Pascale LICARI, Claude MODONUTTI, Anne-Claire MORMENTYN, Raphaël OLIVA, Hélène OLIVARI, Marie-Hélène PALIANOFF, Pierre ROGUES, Damien SABATIER, Jean-Denis SANTIN, Alexandre SKOTARCZAK, Brigitte VINCENTELLI

**2026-14** Gouvernance / Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : Pascale LICARI

**Vu** les articles L. 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre soit inférieur à un et ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Considérant** que l'effectif légal du conseil municipal du Paradou est de 19, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser cinq (5) ;

**Considérant** que le nombre actuel d'adjoints au Maire est de cinq (5) ;

**Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :**

**FIXER** à cinq (5) le nombre d'adjoints au Maire de la commune du Paradou

**CHARGER** Madame Pascale LICARI de procéder immédiatement à l'élection de ces adjoints

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est adopté à l'**unanimité** des membres présents et représentés.

Le Maire  
Pascale LICARI